KidsLife
Allocations familiales

Déclaration d'inscription

Vous avez un enfant entre 18 et 25 ans né à partir de janvier 2001 qui suit une formation.

Faites remplir ce document pour recevoir des **allocations familiales**.

Envoyez-nous un scan/photo du document complété et signé **à wallonie@kidslife.be** (pour un traitement rapide) ou sur kidslife.be/contact

Nous faisons le nécessaire pour pouvoir vous payer les allocations familiales.

1 Le jeune

PRÉNOM

NOM

Né(e) le DATE ANNÉE ACADÉMIQUE _

2 L'établissement d'enseignement ou responsable de la formation en alternance

1. Informations sur l'établissement

Je soussigné(e) :

PRÉNOM

NOM

certifie que le jeune mentionné ci-dessus est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement :

NOM

RUE NUMERO

CODE POSTAL LOCALITE

☐ pour suivre les cours de

pour l'année scolaire ou académique qui a commencé le

et se termine (s'est terminée) le

☐ pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le

2. Vacances

ⓘ enseignement supérieur ? Remplir seulement le c)

a) Vacances d'hiver : du au

b) Vacances de printemps : du au

c) Vacances d'été : du au

3. Reconnaissance

☐ L'enseignement suivi est reconnu, organisé ou subventionné par une des Communautés

☐ L'enseignement suivi est reconnu, agréé ou certifié par une autorité publique belge en vue de l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet reconnu par la loi, par décret, par ordonnance ou par règlement

☐ La formation est dispensée par un établissement d'enseignement ou centre de formation international et elle est reconnue, agréée ou certifiée par une autorité publique belge conformément à la législation belge applicable

☐ La formation diplômante est dispensée par un établissement d'enseignement ou centre de formation reconnu, agréé ou certifié par une autorité publique étrangère et est reconnue conformément à la législation étrangère applicable

3 Type d'enseignement et horaires

10	**Enseignement non supérieur à temps plein (y compris l'enseignement artistique) et enseignement secondaire de promotion sociale**		
11	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? Sont assimilées à des heures de cours : 1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet légalement réglementé; 2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance des professeurs, dans l'établissement d'enseignement; 3.(au maximum) 4 heures d'étude obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement.
20	**Enseignement secondaire à temps partiel/formation reconnue/en alternance**		
21	☐ oui	☐ non	Le trajet de formation en alternance répond-il aux conditions fixées par les Entités concernées? (Ces conditions répondent par définition à l'obligation scolaire à temps partiel des art.1&2 de la loi du 29 juin 1983)
22	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ?
30 - 40	**Enseignement supérieur (y compris l'enseignement supérieur artistique) ou promotion sociale**		
41	☐ oui	☐ non	L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le 30 novembre de l'année académique pour **au moins 27 crédits** (si l'enseignement est exprimé en crédits)? SI NON : l'étudiant s'est inscrit le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ pour ☐☐ crédits.
42	☐ oui	☐ non	L'étudiant s'est-il inscrit régulièrement, au plus tard le 30 novembre, dans l'enseignement de plein exercice?
43	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il une formation de ministre d'un culte reconnu (catholique, protestant, anglican, israélite, islamique, orthodoxe) ?
44	☐ oui	☐ non	L'enseignement scientifique suivi prépare-t-il à l'Ecole royale militaire ?
45	☐ oui	☐ non	Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédits : l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au moins ?
46	☐ oui	☐ non	Le jeune suit-il un master en alternance ?
47	☐ oui	☐ non	Le jeune est-il inscrit en année diplômante ?
50	**Enseignement supérieur de promotion sociale (exprimé en heures de cours)**		
51	☐ oui	☐ non	Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice ?
52	☐ oui	☐ non	L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité de l'école, un programme comportant au moins 13 heures de cours par semaine ?
53	☐ oui	☐ non	L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée (en suivant éventuellement encore certains cours) ?
60	**Enseignement spécial (adapté aux personnes atteintes d'une affection)**		
61	☐ oui	☐ non	S'agit-il d'un enseignement spécial ?
70	**Tous les types d'enseignement sauf si vous avez répondu « oui » à la question 41**		
71	☐ oui	☐ non	L'étudiant suit-il ces cours depuis le début de l'année scolaire ? SI NON : depuis le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
72			Période de stage du ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ au ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
	Masters en alternance		
			La copie de la convention d'immersion professionnelle (CIP) suffit pour recevoir les allocations familiales.

4 Signature

DATE ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☐ Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire. Si le jeune cesse de suivre les cours ou la formation ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, je lui fournirai une nouvelle attestation.

SIGNATURE et CACHET DE L'ETABLISSEMENT